

Type: FE 86 Garniture de raccordement créé par la suite au niveau des fondations

Dans les bâtiments existants, les garnitures de raccordement peuvent être créés ultérieurement en exposant et en reliant deux barres d'armature s'étendant verticalement (mur extérieur, près du sol, diamètre d'au moins 8 mm).

Au moins deux barres d'armature de Ø 8 mm perpendiculaires à la dalle doivent être reliées au point de raccordement.

Une résistance de contact à la terre suffisamment faible doit être démontrée par des mesures.

	AF -Type	AF Numéro d'art.	Numéro E
1	FE 68	280.097.006	156 941 220
2	FE 41	281.085.000	156 940 130
3	LR 2	265.021.027	100 032 180

Les garnitures de raccordement doivent être scellés de manière à ce qu'aucun dommage ne puisse être causé par la corrosion.

